

Lancement du débat public
**Projet « Vers une eau pure, sans calcaire
et sans chlore »**

Péniche Loceynius

PARIS XIII

Jeudi 20 avril 2023

18h

Mesdames les Présidentes,

Mesdames et Messieurs,

Chers amis,

Je suis ravi de vous retrouver ce soir en qualité de Premier Vice-Président du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France pour le lancement du débat public consacré à l'eau potable en Ile-de-France.

Depuis un siècle, les priorités constantes du SEDIF, plus grand service public d'eau potable de France, visent la sécurité des approvisionnements, la santé de ses 4 millions d'usagers, la qualité de l'eau et le service rendu.

Les progrès technologiques ont permis de franchir un palier technique fort :

- **en améliorant la sécurité et la qualité de son eau, grâce à sa première unité de nanofiltration** dans l'usine de production d'eau potable de Méry-sur-Oise dès 1999.

- **en étant à la pointe notamment dans la lutte contre les pesticides, les produits phytosanitaires et les « déchets chimiques »** présents dans l'eau des rivières et fleuves en menant de façon volontaire des actions préventives en complément des mesures de purification qui s'imposent.

Un rappel utile et fondamental : le Syndicat puise quasi exclusivement dans ces ressources dites « de surface », la Seine, l'Oise et la Marne. Des ressources donc très vulnérables, qui proviennent de bassins versants parfois lointains ; sur 12% du territoire français !

Au-delà du respect de la réglementation, obligation assurée par nos usines, les progrès scientifiques permettent de déceler la présence et la nocivité de nouveaux micropolluants dans l'eau prélevée pour produire l'eau potable.

Les très récents débats médiatiques autour du Chlorothalonil ou encore des « polluants éternels » (les « PFAS ») en sont une illustration supplémentaire, comme la question des pesticides en général.

Le Service public de l'eau ne peut que constater la présence de micropolluants dans les eaux brutes, avant leur traitement. **Si sa responsabilité est certes curative, son devoir est de tout mettre en œuvre pour limiter la transmission de cette pollution dans l'eau potable produite.**

Les mesures indiquent que les filières actuelles de traitement des trois usines principales de production de Choisy-le-Roi, de Neuilly-sur-Marne et de Méry-sur-Oise pourtant complètes, ne peuvent retenir certains pesticides, que les progrès de l'exploration scientifique mettent à jour.

C'est pourquoi le SEDIF a étudié la possibilité de mettre en œuvre à **100% la technologie de filière membranaire haute performance** – sans reminéralisation - afin de retenir toujours plus de micropolluants, résidus médicamenteux et autres perturbateurs endocriniens.

Notons aussi que la filière membranaire haute performance est évolutive. Elle permettra à l'avenir au Service public de l'eau de retenir des polluants qui ne sont aujourd'hui pas encore réglementés. Il suffira de faire seulement évoluer les membranes de filtration.

À noter que cette technologie permettra également de **limiter le goût de chlore** souvent reproché à l'eau du robinet, et **la teneur en calcaire** de l'eau distribuée.

On en verra les bénéfices sur les appareils électroménagers des usagers, par une diminution de la consommation de détergents et de filtres individuels, par une meilleure performance énergétique et par une durée de vie rallongée – puisque les appareils seront remplacés moins souvent.

Autant d'économies bienvenues pour le budget des ménages, en contrepartie d'un surcoût pour l'utilisateur sur sa facture d'eau à l'horizon 2030-2032, qui est estimé entre 30 et 40 centimes d'euro par m³ facturé, ce qui correspond à 3 à 4 € par mois pour un foyer.

Ne pas entreprendre cette lutte contre les pollutions alors que des solutions techniques existent, pour un coût désormais accessible et maîtrisable, constituerait un manque de respect par le SEDIF de ses obligations de mission de service public.

De plus, il pourrait être accusé de ne pas avoir respecté l'application des principes de prévention et précaution, principes consacrés par la Constitution.

Avec cet investissement majeur, le Service public de l'eau a pour ambition, non seulement d'être parmi les précurseurs de l'application des réglementations

transposant la directive européenne « Eau potable » du 16 décembre 2020, mais aussi de les anticiper pour préserver la santé actuelle et future de ses usagers.

Voici, en résumé, les principaux éléments que le SEDIF sera amené à présenter lors du **débat public organisé sous l'égide de la CNDP jusqu'au 20 juillet prochain**.

Ce débat est une formidable opportunité de démontrer l'ambition et les valeurs fondatrices du SEDIF, et nous nous réjouissons qu'il nous permette de partager tous ces enjeux avec le public.

Le SEDIF fera preuve d'un engagement total pour faire connaître son projet sous tous les aspects, pour dialoguer avec les usagers et recueillir leurs avis en leur donnant toutes les clés de lecture nécessaires mais aussi lever les fausses vérités qui circulent sur les filières membranaires.

Je laisse à présent la parole à Frédéric ROY, chef de service Concertation et Environnement Tiers au sein de RTE.

Merci de votre attention !

Luc STREHAIANO

Premier vice-président du SEDIF
Maire de Soisy-sous-Montmorency
Président de la CA Plaine Vallée